

**SYNDICAT MIXTE  
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES  
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

Le 27 juin 2012

**COMITE SYNDICAL**

**COMPTE RENDU – REUNION DU MERCREDI 27 JUIN  
SALLE PAMS, HOTEL DU DEPARTEMENT,  
66 000 PERPIGNAN**

**11h15 : Ouverture de la séance**

Le quorum n'est pas nécessaire dans la mesure où cette séance a été organisée en raison de l'absence de quorum lors du Comité Syndical du 20/06/2012.

Hermeline MALHERBE met au vote les comptes-rendus des Comités Syndicaux du 02/02/2012 et du 23/02/2012.

Ces comptes – rendus sont votés à l'unanimité.

Elle propose ensuite l'ordre du jour suivant :

Informations aux membres du Comité Syndical

- Informations et actualités
- Point sur les études en cours du Syndicat Mixte
- Informations sur l'état des nappes en début de saison estivale

Budget

- Décision modificative : *délibération n°1*

Dossier technique : Les forages

Rebouchage des forages communaux par le Syndicat Mixte : *délibération n°2*

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

**SYNDICAT MIXTE  
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES  
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

**I. Informations aux membres du Comité Syndical**

***Informations des décisions prises en vertu des pouvoirs du Comité Syndical délégués au Bureau du Syndicat et à la Présidente.***

La Présidente expose :

- Délibération n°2 du 02/02/2012 : « Etude Tendances et Scénarios » pour la réalisation du SAGE

L'appel d'offre a été déclaré infructueux faute de candidature. La Chargée de Mission SAGE démarre ce travail en régie. Une nouvelle consultation doit être lancée (avec une date limite de réponse en septembre).

- Délibération n°4 du 23/02/2012 : « Action de sensibilisation dans les écoles primaires pour l'année 2012 - 2013 ».

Le marché a été attribué au groupement « CLRISTALS - Label Bleu » (associations d'éducation à l'environnement) pour un montant de 17 120 €.

Le taux d'aide attendu pour ce travail est de 80%.

- Délibération n°3 du 02/02/2012 : « stage étudiant dans le domaine de la communication » : en l'absence de candidature satisfaisante, aucun stagiaire n'a finalement été pris.

H. MALHERBE indique qu'il sera nécessaire de trouver un stagiaire en septembre ou en octobre. Sinon une prestation externalisée devrait être réalisée afin d'avancer sur ce dossier important.

Délibération n°1 du 20/06/2012 : « Réalisation du nouveau site Internet du Syndicat Mixte » : l'arborescence du site et sa page d'accueil ont été validés. Quelques modifications doivent encore être apportées à la page d'accueil.

- Délibération n°2 du 20/06/2012 : « Convention pour le changement de locaux du Syndicat Mixte » : le Syndicat Mixte doit déménager à l'automne dans des locaux situés dans le quartier Saint Assisclé, mieux adaptés aux nécessités de fonctionnement du Syndicat Mixte (stationnement, local technique etc.). Une convention doit être signée pour cela entre le Syndicat Mixte et le Conseil Général, propriétaire des locaux.
- Délibération n°3 du 20/06/2012 : « Modification du tableau des effectifs » : une modification du tableau des effectifs a été actée afin de permettre l'évolution de grade d'un agent du Syndicat Mixte.

***Actualités***

Atelier professionnel : la Présidente indique qu'un atelier professionnel réalisé par le Syndicat mixte s'est tenu le 24/05/2012 avec pour thème « les rendements de réseaux d'eau potable ». Quasiment toutes les collectivités produisant de l'eau potable étaient représentées et les retours sont positifs. Le Syndicat Mixte poursuivra donc ce type d'atelier technique.

Commission locale de l'eau : H.MALHERBE informe l'assemblée qu'une CLE doit se tenir le 03/07/2012 afin de valider l'Etat Initial et le Diagnostic du SAGE. Ces documents, ont déjà fait

**SYNDICAT MIXTE  
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES  
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

l'objet d'une présentation en Comité Syndical. Ils seront transmis aux différents membres du Comité Syndical après validation. Par ailleurs une présentation de l'avancée des deux SCOTS de la plaine du Roussillon sera réalisée car les deux démarches, ressource en eau et aménagement du territoire sont intimement liées.

***Point sur les études en cours***

H.MALHERBE donne la parole au Directeur pour présenter l'état d'avancement des différentes études en cours.

**« Etude des volumes prélevables des nappes de la plaine du Roussillon »**

La première étape de l'étude est achevée : elle consistait à constituer une base de données « forage » unique, en fusionnant les bases de données de toutes les administrations, chacune travaillant de manière plutôt relativement cloisonnées (identifiant propre etc.). Ce travail très important permet d'avoir une vision claire de l'état de connaissance que l'administration a concernant les forages et les prélèvements. L'objectif maintenant est de définir un protocole pour faire vivre cette base de données (mise à jour, administration etc.). Une réunion de travail doit se tenir en septembre à ce sujet.

Actuellement le bureau d'étude prépare la campagne piézométrique de cet été qui doit avoir lieu la seconde quinzaine d'août : elle recherche des puits et forages accessibles sur l'ensemble de la plaine du Roussillon. Pour cela le Bureau d'Etude est amené à solliciter différentes communes.

**« Projet de Saint Féliu d'Amont »**

Le Bureau d'Etude, après une enquête détaillée de terrain a estimé les quantités d'eau prélevées dans les nappes actuellement et estimé les besoins en eau du projet. Actuellement entre 1,5 millions à 2 millions selon les années sont prélevés dans les nappes pour l'irrigation agricole. Ceci correspond aux estimations réalisées initialement. Cependant, une part importante de ces prélèvements, de l'ordre de 50% serait réalisée dans les nappes Pliocènes qui sont présentes dès 15 m de profondeur dans le secteur.

Il s'avère que différentes options sont envisageables : substituer uniquement les prélèvements actuels (irrigation de 380 ha) ou prévoir un réseau sous pression sur les 560 ha actuellement irrigables. Les deux options ont été demandées au bureau d'étude, sachant que les coûts seront très différents.

H.MALHERBE demande si toutes les surfaces sont irriguées en goutte à goutte.

H.TACHRIFT indique que la grande majorité est irriguée en goutte à goutte mais qu'il existe un secteur où l'eau provient du réseau sous pression de Thuir. En bout de réseau, les agriculteurs souhaiteraient se connecter au futur réseau de Saint Féliu. Par ailleurs il existe également un petit secteur irrigué uniquement en gravitaire à partir du canal de Perpignan.

En termes de ressource, il s'avère que les prélèvements sur la Têt permettraient d'assurer un débit acceptable pour une année moyenne mais serait insuffisant pour une année quinquennale sèche. Saint Féliu se situe en effet à l'aval de prélèvements importants (canal de Thuir, de Corbères, d'Ille et de Perpignan) mais à l'amont dès leur retour, donc dans un secteur particulièrement sensible en période de basses eaux.

L'amélioration de la gestion des prélèvements en amont apparait donc comme un préalable à la réalisation du projet de Saint Féliu d'Amont.

**SYNDICAT MIXTE  
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES  
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

Le Bureau d'Etude doit maintenant dimensionner le réseau et estimer son coût. Il sera amené à présenter les résultats de cette étude lors d'un prochain Comité Syndical.

« Action de sensibilisation des scolaires » :

Pour l'année scolaire 2012 -2013, le Syndicat Mixte a réalisé une action de sensibilisation avec 5 écoles primaires de la plaine du Roussillon. Pour cela, le Syndicat Mixte a fait appel à des associations d'éducation à l'environnement.

Les retours sont très positifs, en particulier les expériences et les sorties de terrain. Des améliorations sur le contenu du programme (un peu trop lourd) et l'organisation des sorties doivent être apportées pour l'année prochaine.

Le travail réalisé en 2011 - 2012 a été présenté lors des Journées Départementales de l'Environnement, à Argelès, qui avaient pour thème cette année « La gestion de l'eau et des nappes souterraines ».

« Réalisation du nouveau site Internet » :

Hichem TACHRIFT présente la page d'accueil qui a été validée sous réserve de quelques modifications. Il présente les différents menus et les informations qui seront accessibles.

***Information sur l'état des nappes***

Hichem TACHRIFT présente le contexte hydrologique de cette année 2011-2012, plutôt humide en pluviométrie cumulée. Il présente ensuite l'état des nappes quaternaires et Pliocène au début du mois de juin.

La situation est relativement proche que celle observée l'année dernière à la même époque. Certains points de mesure affichent cependant des niveaux nettement plus bas : c'est le cas à Ortaffa pour la nappe quaternaire et à Millas pour les nappes quaternaires et pliocènes.

Un bulletin a été conçu au Syndicat Mixte. Il sera transmis régulièrement aux collectivités et à tous ceux qui le souhaitent.

**II. Budget : Décision Modificative n°1**

Hichem TACHRIFT indique que la décision modificative concerne les crédits de l'Etude de Saint Féliu d'Amont. Ce travail, pouvant déboucher sur des travaux, doit être budgété à la section d'investissement.

Après avoir présenté la Décision Modificative envisagée, Hermeline MALHERBE la met au vote.

**La Délibération n°1, relative à la Décision Modificative n°1 est votée à l'unanimité.**

**SYNDICAT MIXTE  
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES  
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**

**III. Dossier technique : les forage**

Hichem TACHRIFT rappelle que la gestion des forages et des prélèvements constitue l'une des principales problématiques que doit traiter le Syndicat Mixte. : les forages ont un impact quantitatif mais également qualitatifs sur les eaux souterraines. Il rappelle le rôle du Syndicat et ses différentes actions.

Concernant les forages communaux, Hichem TACHRIFT rappelle le travail qu'a engagé le Syndicat Mixte : ce dernier propose de diagnostiquer les forages communaux non utilisés pour l'Alimentation en Eau Potable (ces derniers font l'objet de procédures particulières). Si la commune le souhaite, le Syndicat Mixte propose de porter la maîtrise d'ouvrage pour reboucher les forages dans les règles de l'art.

En début d'année, Grégoire NADAL, technicien de nappe au Syndicat Mixte, a relancé une quarantaine de communes et expertisé 30 ouvrages. Chacun a fait l'objet d'une fiche de synthèse remise à la commune.

6 forages non utilisés ont été retenus pour être rebouchés, dont 5 dans les nappes du Pliocène. Hichem TACHRIFT les présente rapidement. Ils se situent essentiellement dans des secteurs sensibles qualitativement : en bordure littorale où des contaminations des nappes profondes ont déjà été observées ou dans des secteurs où des pollutions en pesticides ont été mises en évidence. Une consultation d'entreprise doit être lancée pour réaliser ce travail.

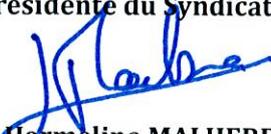
Hichem TACHRIFT décrit le contenu du cahier des charges, le montant estimatif de l'opération et précise que cette action peut être financée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau.

En l'absence de question, Hermeline MALHERBE propose de passer au vote.

**La délibération 2, relative au rebouchage de 6 forages, est votée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Hermeline MALHERBE clos la séance.

**La Présidente du Syndicat Mixte**

  
**Hermeline MALHERBE**

